

# Livret d'accueil



## Foyer de vie La Diversité

60 rue du fort - 72600 Mamers  
02 43 33 12 12 - [foyer@ch-alencon.fr](mailto:foyer@ch-alencon.fr)



La Direction du Centre Hospitalier Inter Communal (CHIC) Alençon-Mamers ainsi que l'équipe du foyer vous souhaitent la bienvenue au foyer de vie La Diversité.

Lors de l'installation dans un nouveau lieu de vie, il n'est pas toujours facile de trouver ses repères. Nous souhaitons vous accompagner au mieux dans votre installation et vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin.

Ce livret d'accueil est conçu pour vous apporter cette information. Il vous est particulièrement destiné et vous permettra de vous familiariser avec votre nouvel environnement.

L'ensemble du personnel est également là pour répondre à vos questions et organiser au mieux votre installation avec vous et votre entourage.

Vous accompagner dans vos choix de vie et d'activités, assurer votre sécurité, respecter votre intimité, tels sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous.

Bienvenue au foyer de vie La Diversité de Mamers !

# Table des matières

<b>I. PRESENTATION DU FOYER DE VIE .....</b>	<b>6</b>
1) Situation géographique.....	6
2) Fonctions et missions du foyer.....	6
3) Capacité d'accueil .....	7
4) Votre espace personnel.....	7
5) Les espaces communs.....	8
<b>II. LES PROFESSIONNELS DU FOYER .....</b>	<b>10</b>
<b>III. VOTRE ADMISSION.....</b>	<b>11</b>
1) Les conditions d'admission.....	11
2) Les documents qui vous sont remis.....	11
3) Les formalités administratives.....	12
4) Participation financière à l'hébergement.....	12
<b>IV. VIE PRATIQUE.....</b>	<b>13</b>
1) Courrier .....	13
2) Visites.....	13
3) Linge.....	13
4) Repas .....	14
5) Ménage de votre chambre.....	14
6) Tabac et vapotage.....	14
7) Argent de poche .....	14
8) Religion .....	15
9) Télévision et musique.....	15
10) Téléphone et internet.....	15
11) Vie privée .....	15
<b>V. LES ACTIVITES .....</b>	<b>16</b>
<b>VI. LES SORTIES .....</b>	<b>19</b>
<b>VII. VOTRE SANTÉ.....</b>	<b>20</b>
1) Pharmacie.....	20

2) Suivi médical.....	20
<b>VIII.SECURITÉ ET ENTRETIEN .....</b>	<b>21</b>
1) Sécurité .....	21
2) Service technique.....	21
3) Incendie .....	21
4) Risque sanitaire.....	21
<b>IX. MOYENS D'EXPRESSION ET RECOURS .....</b>	<b>22</b>
1) Le conseil de vie sociale (CVS).....	22
2) Médiateur.....	22
3) Démarche qualité .....	22
4) Projet individuel personnalisé.....	23
<b>X. TROUSSEAU A FOURNIR .....</b>	<b>24</b>
<b>XI. DROITS ET INFORMATIONS.....</b>	<b>25</b>
1) Assurance.....	25
2) Confidentialité.....	25
3) Traitement informatique des données .....	25
4) Accès au dossier .....	25
<b>XII. VOS INTERLOCUTEURS.....</b>	<b>26</b>

# I. PRESENTATION DU FOYER DE VIE

---

## 1) Situation géographique

Le foyer de vie La Diversité est un établissement médico-social public non médicalisé. Il est rattaché au CHIC d'Alençon-Mamers et vous permet ainsi de bénéficier de l'infrastructure de l'hôpital : Urgences, repas, blanchisserie, entretien.

Le foyer est situé au centre-ville de Mamers, sous-préfecture de la Sarthe, proche de tous les commerces, médecins, pharmacies, coiffeur et distant de 45 kilomètres du Mans et 25 Kilomètres d'Alençon. Il est accessible par le réseau routier et les transports interurbains de la Sarthe (TIS).

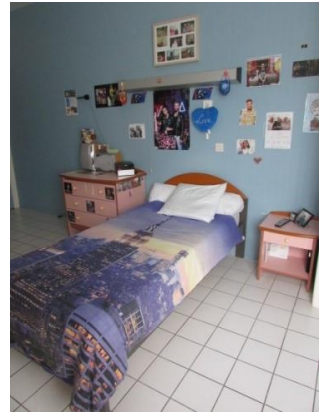
Construit en 1994, ce foyer de vie est bâti sur 2 niveaux et peut accueillir 30 adultes en situation de handicap mental. Un parc aménagé l'entoure et permet à chacun de se promener. Un parking est à la disposition des visiteurs.

## 2) Fonctions et missions du foyer

Ses fonctions et missions sont basées essentiellement sur le respect des principes édictés par la loi 2002 pour l'action sociale et médico-sociale ainsi que la charte des droits et libertés de la personne en situation de handicap. Cette charte est affichée dans l'entrée du foyer de vie. Notre objectif est de vous proposer un lieu d'accueil et de vie sécurisant.

### 3) Capacité d'accueil

Le foyer de vie La Diversité a une capacité d'accueil de 21 chambres dont 12 individuelles et 9 doubles. Elles sont réparties sur 2 niveaux desservis par un ascenseur et par un escalier.



### 4) Votre espace personnel

Il se compose :

- Une commode, un lit, une table de chevet, un bureau et un placard mural. Vous pouvez apporter des bibelots, des meubles pour personnaliser votre espace tout respectant les normes de sécurité.
- Un cabinet de toilette avec lavabo, WC, une armoire de toilette.

- Une prise d'antenne de télévision et un système d'appel si vous avez besoin.

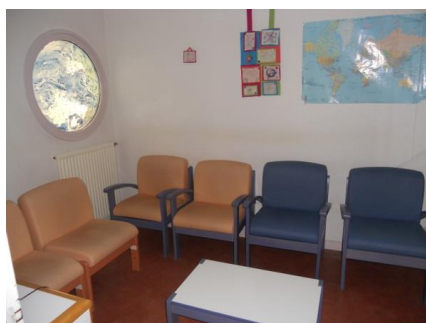
## 5) Les espaces communs

Sur chaque palier une salle de bains est à disposition.



## Au rez de chaussée

- Une grande salle à manger avec une télévision, une chaîne stéréo, un lecteur DVD...
- Un petit salon de discussion,
- Une fontaine à eau rafraîchissante.





## A l'étage

- Une salle de relaxation,
- Une salle d'activités manuelles,
- Une salle pour les activités culinaires.



## A l'extérieur

Vous bénéficiez d'un cadre de vie agréable avec un patio et un parc verdoyant.



## II. LES PROFESSIONNELS DU FOYER

---

Accueillir, écouter, soutenir, accompagner, apaiser les inquiétudes : tel est le rôle de l'équipe pluri professionnelle de La Diversité. Elle se compose de :

- **Un cadre socio-éducatif (CSE)**

Par délégation de la direction, il organise, anime et contrôle les interventions des professionnels dans l'accompagnement des projets personnalisés des résidents et dans le cadre du projet de l'établissement.

- **Des Moniteurs Educateurs (ME) et des Aides Médico-Psychologiques (AMP)**

Ils vous accompagnent dans les actes de la vie quotidienne ou dans vos activités de la vie sociale et de loisirs, etc...

- **Des Agents de Services Hospitaliers (ASH)**

Ils assurent l'entretien des locaux, la distribution des repas, accompagnent dans les actes de la vie quotidienne.

### III. VOTRE ADMISSION

---

#### 1) Les conditions d'admission

Pour être admis au foyer La Diversité, il est nécessaire que la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) décide de votre orientation.

Votre admission est prononcée par le cadre socio-éducatif et son équipe.

Un stage est organisé en amont dans le cadre de l'accueil temporaire.

Un contrat de séjour est signé entre vous et l'établissement. Il définit les conditions d'accueil et d'accompagnement.

#### 2) Les documents qui vous sont remis

Le cadre socio-éducatif vous remettra avec ce livret d'accueil plusieurs documents :

- Le règlement de fonctionnement,
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- La liste des personnes qualifiées établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), auxquelles vous pouvez faire appel pour vous assister en cas de désaccord avec l'établissement.

### 3) Les formalités administratives

Pour votre demande d'admission, vous devrez fournir :

- **Un dossier administratif :**

Ce dossier est rempli par vous-même, ou votre représentant légal. A réception, le dossier passe en commission pluri professionnelle interne.

- **Un dossier médical :**

Il est rempli par votre médecin traitant.

Votre entrée sera effectuée après remise des documents de référence de l'établissement et après signature du contrat de séjour.

### 4) Participation financière à l'hébergement

Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale du département dont vous dépendez et vous devez y contribuer selon la législation en vigueur.

Le foyer est considéré comme votre résidence principale. Vous percevrez l'allocation logement sociale (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL).

## IV. VIE PRATIQUE

---

### 1) Courrier

Le courrier est distribué chaque jour ouvrable (du lundi au samedi) par l'équipe du foyer.

Une aide vous sera proposée pour rédiger votre courrier. L'affranchissement de vos envois personnels est à votre charge.

### 2) Visites

Votre famille et vos proches peuvent vous rendre visite à tout moment de la journée, de 9h à 19h.

Il est préférable de signaler à l'équipe toute visite pour que vous ne soyez pas en sortie extérieure ou en activité.

Vous avez la possibilité de vous restaurer à l'extérieur avec votre famille ou amis, à votre charge.

### 3) Linge

Il est marqué et entretenu par la blanchisserie de l'hôpital. Cependant, le matériel industriel ne permet pas l'entretien du linge fragile (type lainages ou délicat) qui doit être pris en charge par votre famille ou votre entourage.

Le renouvellement des vêtements peut être assuré par l'équipe éducative ou par votre famille.

## 4) Repas

L'ensemble des repas et des collations sont pris dans la salle à manger du rez-de-chaussée sauf en cas de maladie où il sera possible que cela soit dans votre chambre.

- Le petit-déjeuner est servi à 8h.
- Le déjeuner est servi à 12h.
- Le goûter est servi à 16h.
- Le dîner est servi à 19h.

Les menus affichés dans la salle sont élaborés par notre diététicienne et votre régime est respecté sur prescription médicale. Les spécificités des diverses religions sont également respectées.

## 5) Ménage de votre chambre

Le ménage est réalisé par vos soins, avec un accompagnement éducatif du personnel.

## 6) Tabac et vapotage

Fumer et vapoter est accepté à l'extérieur des bâtiments, en respectant l'environnement et la propreté des lieux. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est demandé de ne pas fumer et vapoter dans la chambre ni dans les espaces communs.

## 7) Argent de poche

Vous aurez besoin de votre argent de poche pour vos besoins quotidiens (produits de toilette, vêtements, activités...). En lien avec votre représentant

légal/tuteur/curateur, votre éducateur référent pourra vous aider à le gérer.

## **8) Religion**

La Diversité est un établissement public laïc. Vous seul avez le choix de votre pratique religieuse. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander à rencontrer un ministre du culte de votre confession, ou à participer au culte de votre choix.

## **9) Télévision et musique**

La télévision peut être regardée soit en commun dans la salle à manger, soit seul dans votre chambre. Que ce soit pour la télévision ou pour l'écoute musicale, le respect des autres doit rester une priorité, le volume sonore devra donc être modéré.

## **10) Téléphone et internet**

Un téléphone de l'établissement est mis à votre disposition. Vous pouvez également vous servir de votre téléphone portable.

Vous avez accès gratuitement au wifi dans l'établissement.

## **11) Vie privée**

Vous pouvez souhaiter nouer des relations affectives avec un autre résident. Les personnels doivent respecter votre intimité, à condition qu'il s'agisse d'une relation consentie librement et de manière éclairée. Le personnel pourra répondre à vos questions.

## V. LES ACTIVITES

---

Les activités au foyer de vie La Diversité sont quotidiennes, nombreuses et variées. Elles ont lieu le matin de 10h à 11h30 et l'après-midi de 14h30 à 16h.

Elles prennent en compte le désir de chaque adulte accueilli en favorisant son projet individuel personnalisé tout en tenant compte du groupe.

Les activités sont des moments d'échanges et de rencontres autour d'ateliers privilégiant la convivialité, le maintien de l'autonomie, tout en développant la concentration et le respect...

Les activités proposées :

### **Sportives**

- Sport avec un éducateur sportif de la ville
- Motricité, randonnées, balades
- Gym douce, tennis adapté
- Hand ball, piscine

### **Culturelles**

- Bibliothèque, médiathèque
- Sortie au théâtre, au cirque, au cinéma
- Visiter des musées, expositions
- Lecture, écriture et courrier
- Informatique

### **Manuelles**

- Dessin, peinture
- Plâtre, tableaux en sable
- Perles, poterie, carterie



- Couture, décopatch

### **Cuisine**

- Pâtisserie
- Préparation des repas anniversaires le dernier mardi du mois
- Atelier culinaire

### **Ludiques/Cognitives**

- Jeux de société
- Jeux de ballon
- Mémoire
- Jeux vidéo

### **Bien être**

- Relaxation, sophrologie
- Massage, esthétique

### **Sociales**

- Rencontres inter-établissements
- Faire des achats
- Aller au restaurant
- Récup éco
- Collaboration avec l'association Emmaüs
- Cyber centre (Informatique)
- Accueil de chanteurs, conteurs, musiciens...

### **Divers**

- Décoration en commun suivant les événements : les saisons, les fêtes ...
- La journée festive des familles une fois par an
- Compte/argent

## **L'anniversaire mensuel**

Une fois par mois nous fêtons les anniversaires du mois. Durant cette journée le repas est préparé par les résidents et l'équipe. L'après-midi est consacré à la musique, danses...

## **L'atelier culinaire**

Un groupe de résidents à la possibilité de pouvoir déterminer un repas, avec un budget défini, de réaliser les achats nécessaires et de confectionner ce repas avec l'accompagnement d'un professionnel.

## **Les temps d'échange**

Un moment d'échange est organisé tous les vendredis :

- Présentation des activités pour la semaine à venir,
- Échanges sur la vie du foyer,
- Rappel des règles de vie en collectivité.

L'équipe reste disponible pour des échanges plus personnels quotidiennement.

## VI. LES SORTIES

---

Les sorties sont régulières et diverses (achat, activités...).

Durant la période estivale, juillet et août, des sorties à la journée sont organisées. Un véhicule de 9 places sert aux déplacements.

Des séjours « transferts » (séjours avec les éducateurs du foyer) peuvent être organisés suivant les projets de l'équipe.

Des vacances vous sont proposées par le biais d'organismes agréés. Elles restent à votre charge.



## VII. VOTRE SANTÉ

---

Votre suivi médical est assuré par le médecin de votre choix, de la ville où des alentours, dans un périmètre proche du foyer de vie (moins de 15 kilomètres). Si des soins vous sont prescrits, une infirmière libérale assurera ces soins, soit dans votre chambre, soit dans la salle de soins. Les soins non remboursés restent à votre charge.

### 1) Pharmacie

Les médicaments sont délivrés et préparés par les pharmacies de la ville sous forme de pilulier. Les produits non remboursés restent à votre charge. Le résident doit arriver au foyer de vie avec son propre pilulier.

### 2) Suivi médical

- Médecin généraliste, kinésithérapeute, orthophoniste en ville
- Consultation de psychiatre et psychologue au Centre Médico Psychologique (CMP) à l'hôpital

Les rendez-vous sont pris par l'équipe. Vos rendez-vous se feront avec un accompagnement du personnel si besoin ou via un transport.

Si vous êtes hospitalisé, le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital. Vous retrouverez votre chambre lorsque vous reviendrez.

## VIII. SECURITÉ ET ENTRETIEN

---

### 1) Sécurité

Un veilleur est présent toutes les nuits afin d'assurer votre sécurité.

### 2) Service technique

Le service technique du CHIC Alençon-Mamers assure les réparations courantes : électricité, plomberie, peinture.

### 3) Incendie

Le personnel a suivi une formation de sécurité incendie. En cas d'alerte, il est recommandé de rester calme et de suivre les consignes que vous donneront les membres de l'équipe.

### 4) Risque sanitaire

L'établissement prendra les mesures nécessaires en cas de risque sanitaire : canicule, forte chaleur, pandémie.

## **IX. MOYENS D'EXPRESSION ET RECOURS**

---

### **1) Le conseil de vie sociale (CVS)**

Il est destiné à garantir vos droits. C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il a pour vocation de favoriser votre participation (résidents élus) et celle de vos proches (représentants des familles).

Vous pouvez être élu(e) au Conseil de la Vie Sociale (CVS) par les résidents. Le CVS se réunit 3 fois par an.

### **2) Médiateur**

En cas de désaccord avec l'établissement, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, appeler ou envoyer un courrier au directeur de l'établissement. Une médiation pourra vous être proposée.

Votre courrier sera ensuite présenté à la CDU (Commission Des Usagers) qui vous apportera une réponse et proposera d'éventuelles actions d'améliorations si nécessaire.

### **3) Démarche qualité**

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous recueillerons votre avis par le biais d'enquête de satisfaction.

#### **4) Projet individuel personnalisé**

Votre projet individualisé est la base de l'accompagnement mis en place au foyer de vie La Diversité. Il est construit avec vous lors d'une rencontre avec vos référents éducatifs. Il est destiné à maintenir ou développer votre autonomie et vos liens sociaux.

Le projet est revu au maximum tous les 2 ans, des ajustements intermédiaires peuvent être mis en place.

## X. TROUSSEAU A FOURNIR

---

Afin d'éviter les pertes, tous les vêtements sont marqués à votre nom par la blanchisserie.

- Sous-vêtements
- Chemise de nuit ou pyjama
- Chaussettes, bas ou collants
- Chemisier, polo, tee shirt
- Pull, gilet
- Pantalon ou robe, jupe ou jogging
- Manteau, imperméable ou veste
- Robe de chambre
- Paire de chaussons
- Paire de chaussures
- Casquette, bonnet, écharpe

Nécessaire de toilette avec une trousse de toilette comprenant :

- Brosse à dents
- Gobelet
- Dentifrice
- Produit à prothèses dentaires
- Shampoing
- Gel douche
- Peigne ou brosse à cheveux
- Rasoir électrique
- Parfum
- Maquillage

Nous vous proposons un accompagnement pour les achats de vos produits d'hygiène. Vous pouvez également apporter de l'argent de poche.



## **XI. DROITS ET INFORMATIONS**

---

### **1) Assurance**

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance ne vous exonère pas pour les dommages dont vous pourriez être la cause, notamment avec les appareils électriques que vous avez amenés. Nous vous demandons donc de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle et de nous fournir chaque année une attestation.

### **2) Confidentialité**

L'ensemble du personnel est astreint au secret médical et au secret professionnel ainsi qu'à une obligation de réserve.

### **3) Traitement informatique des données**

Lors de l'admission, il est constitué un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de votre prise en charge. Vous pouvez avoir accès au dossier qui vous concerne Il suffit de vous adresser à la direction de l'établissement.

### **4) Accès au dossier**

Il faut faire la demande par écrit à la direction de l'établissement.

## XII. VOS INTERLOCUTEURS

---

- Cadre socio-éducatif : Sandrine ROYER  
**02 43 33 12 12**
  
- La direction du CHIC Alençon-Mamers (site de Mamers)  
**02 43 31 31 01**
  
- La direction générale du CHIC Alençon-Mamers (site Alençon)  
**02 33 32 30 30**

Nom.....

Prénom.....

N° de ma chambre.....



CHIC Alençon-Mamers – 25 rue de Fresnay – 61000 Alençon  
02 33 32 30 30